

CROATIE

Depuis le 1er juillet, les ressortissants belges ne doivent pas fournir une raison particulière (commercial, économique, touristique, etc.) entrer en Croatie, mais peuvent le faire dans les mêmes conditions qu'avant l'épidémie COVID -19. Ils sont toutefois tenus de respecter les recommandations générales et spéciales émises par l'Institut croate de santé publique.

[Recommandations et instructions pour franchir la frontière de la Croatie](#) valables jusqu'au 15 septembre.

Pour connaître les recommandations du SPF Affaires étrangères rendez-vous sur leur [site](#).

Mesures à respecter en Croatie

- ▶ Le port d'un masque couvrant le nez et la bouche est obligatoire dans les transports en commun, établissements médicaux, magasins, centres commerciaux, salons et entreprises où un contact en face à face est inévitable.
- ▶ Lors des rassemblements de plus de 100 personnes, l'organisateur doit assurer la distance de 1,5 mètre minimum entre les personnes avec marquage des places assises, la prise de température (pas plus de 37,2°C), l'enregistrement des données personnelles dans un but de traçage sanitaire, un espace minimum de 4 m² par personne.
- ▶ Pour plus d'informations sur les dernières mesures rendez-vous sur le [site](#) du gouvernement croate dédié au COVID.

Mesures économiques

La Croatie a adopté **63 mesures économiques** pour préserver l'emploi et diminuer le choc du COVID-19.

Mesures fiscales :

- Report de trois mois et sans intérêt des obligations publiques, pouvant être prolongé de trois mois supplémentaires si nécessaire ;
- Suspension des paiements de certains frais parafiscaux ;
- Prêts sans intérêt aux gouvernements locaux, à l'Institut croate d'assurance maladie et à l'Institut croate d'assurance des pensions pour couvrir les paiements différés ;
- Subventionnement des salaires minimums nets pendant trois mois pour 400 000 travailleurs afin de préserver l'emploi (1 % du PIB de 2019) ;
- Remboursement anticipé des impôts pour les particuliers.

Les bénéficiaires des Fonds structurels et d'investissement de l'UE recevront des avances plus importantes. Une partie de l'enveloppe des fonds européens a été réaffectée aux micro-prêts. Une nouvelle ligne de crédit a été introduite, accompagnée de mesures visant à faciliter des décaissements de prêts avec des taux d'intérêt plus bas.

Le gouvernement a également eu recours à l'achat de stocks invendus de produits agro-alimentaires, médicaux et des biens stratégiques similaires.

La Banque nationale croate (CNB) a fourni des liquidités supplémentaires, soutenu le marché des valeurs mobilières du gouvernement et temporairement allégé le fardeau réglementaire auquel sont soumises les banques.

La CNB a soutenu le marché national des obligations à deux reprises. Un moratoire de trois mois sur les obligations envers les banques a été instauré. Durant cette période, les banques n'appliqueront pas de mesures exécutoires. Les banques ne distribueront pas de dividendes.

La CNB est intervenue du 9 au 16 mars pour atténuer les pressions inflationnistes.